Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20230314-DEL20231403004-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de
MONTAGNY EN VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2023-14-03-004

SEANCE du 14 mars 2023

DATE DE CONVOCATION

01/03/2023
DATE D'AFFICHAGE

01/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

Objet : Adoption du Compte financier unique (expérimentation)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 23 MAR. 2023

et publication ou notification
du

23 MAR. 2023

Le Maire,

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (OISE)

Loïc TAILLEBRES

L'an deux mil vingt-trois, le 14 mars à 20 heures 30 , le Conseil Municipal, légalemer convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieu Loïc TAILLEBREST, Maire.

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, GESSAT Cécile, PASCOT Aurélie, DEMORICE Hélène, DEVOUASSOUD Eric, BEAUSSART Gérard, GESLAND Sophie,
Absents excusés : Didier DOULUT pouvoir à Cécile GESSAT, Marie-Christine MICHEL pouvoir à Jean-Luc CATTET

Monsieur Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code des juridictions financières,
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
Vu l'article 242 de la loi de finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire e comptable publique, Vu l'appel à candidatures établi par l'État et invitant à participer à l'expérimentation du compte financier unique,
Vu le rapport précisant l'intérêt de s'inscrire dans cette expérimentation,

Monsieur le Maire présente le dossier aux membres du conseil municipal.

* Sur l'expérimentation du CFU sur les comptes 2023 :
L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financie unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements.
Le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.
Le CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.
Sa mise en place vise plusieurs objectifs :
- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Un CFU sera produit par budget (budget principal et budgets annexes, quelle que soit leur nomenclature).

La mise en œuvre de l'expérimentation au CFU requiert la signature d'une convention avec l'État.
Cette convention a pour objet de préciser les conditions de mise en place du compte financier unique et de son suivi, en partenariat étroit avec le chef du SGC et le conseiller aux décideurs locaux

Monsieur le Maire propose de

☐ **l'autoriser** à expérimenter le CFU pour les comptes 2023,

☐ **l'autoriser** à signer la convention entre la commune et l'État, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 060-216004085-20230314-DEL20231403004-DE

Un vote a lieu.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14
La délibération est adoptée.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc CATTET

Le Maire
Loïc TAILLEBREST
Le 17 mars 2023

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (OISE)

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20231403004**
Objet :	**Adoption du Compte financier unique (expérimentation)**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	060-216004085-20230314-DEL20231403004-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20230314-DEL20231403004-DE-1-1_0.xml	text/xml	884 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20231403004.pdf Nom métier : 99_DE-060-216004085-20230314-DEL20231403004-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	917 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 mars 2023 à 08h37min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 mars 2023 à 08h37min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 mars 2023 à 08h37min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 mars 2023 à 08h42min38s	Reçu par le MI le 2023-03-23